



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

air

Question écrite n° 101937

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, sur le déploiement de la vignette Crit'Air. Depuis leur mise en circulation il y a quelques semaines, et avant leur entrée en application le 16 janvier 2017 à Paris, elles sont vendues au prix de 4,18 euros sur un seul site web, officiel : www.certificat-air.gouv.fr. Pourtant, des sites internet vendent ces pastilles de couleur beaucoup plus cher que leur prix véritable, autour de 20 euros. Alors que le dispositif semble méconnu, notamment des provinciaux devant se rendre ponctuellement à Paris, elle lui demande quelles mesures elle entend prendre pour lutter contre la fraude naissante aux vignettes anti-pollution.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101937

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Environnement, énergie et mer

Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 janvier 2017](#), page 269

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)